

Guide pratique - Diagnostic du territoire

Arborescence

- 1. Pourquoi un plan d'action energie climat communal ?
- 2. Qu'est-ce que j'y gagne ?
- 3. C'est quoi un PAEDC ?
 - Un PAEDC cyclique
 - Diagnostic du territoire
- 4. Concrètement, comment faire ?

Quelle sera la première chose à faire pour vous lancer ? Connaître la situation d'où vous partez. Cette étape essentielle vous permettra d'identifier les ingrédients dont vous disposez pour créer la meilleure recette pour votre transition énergétique, l'adaptation de votre territoire au changement climatique et la lutte contre la précarité énergétique



Tous les outils sont là pour vous permettre de poser un état des lieux précis et porteur, indispensable pour construire une stratégie appropriée.

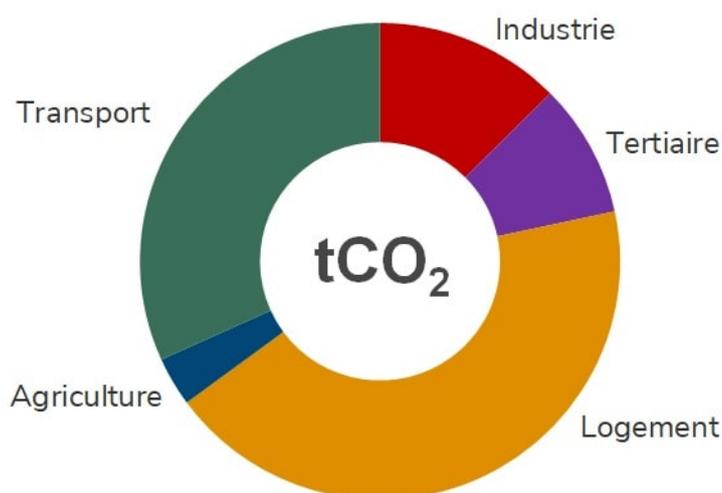
Situation socio-économique



Qui peut vous aider à voir clair dans les indicateurs socio-économiques ? L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Il fournit une mine de données concernant la citoyenneté et la société, l'économie, l'environnement et l'énergie, la mobilité, les entreprises, le niveau de vie, la santé, l'éducation et la formation... C'est probablement la première source à consulter, prélude au bilan énergétique et des émissions.

Mais n'oubliez pas que, bien souvent, les plans communaux existants peuvent fournir une grande partie des informations pertinentes (diagnostic partagé du PCDR, étude de mobilité du PCM, etc.).

Bilan énergétique et des émissions



Quel bilan poser ? Le bilan CO₂ communal, appelé « Inventaire de Référence des Emissions » par la Convention des Maires. Cet inventaire doit reprendre l'ensemble des émissions de CO₂ générées par la consommation énergétique de tous les secteurs du territoire communal (y compris les émissions directement liées aux activités de l'administration communale).

Le SPW TLPE met à disposition de toutes les communes wallonnes un bilan énergétique communal réalisé par spatialisation des données du bilan énergétique régional. Ce bilan est suffisant pour permettre aux élus et aux acteurs locaux de se familiariser avec les ordres de grandeur et à cerner les secteurs prioritaires et les enjeux d'une trajectoire de réduction de 40% des émissions de CO₂ à l'horizon 2030. L'outil POLLEC vous permet d'importer ce bilan énergétique qui est alors traduit automatiquement en bilan CO₂.

Il convient de noter qu'un bilan basé sur les données de consommation finale d'énergie fournies par le SPW Energie ne prend pas en considération les émissions provenant de l'énergie grise contenue dans les biens et l'alimentation, ni les émissions de gaz à effet de serre indépendantes de la consommation d'énergie, telles que les gaz de refroidissement et les émissions biogéniques du secteur agricole. Bien que la Convention des Maires ne requière pas la prise en compte de ces émissions, leur impact demeure pourtant significatif.

À l'échelle wallonne, les émissions agricoles représentent 12,5 % du total des émissions et s'élèvent à 6 tonnes de CO₂eq par an et par hectare. Pourtant, dans le bilan carbone des communes, seule une fraction minime des émissions agricoles est comptabilisée, à savoir les émissions de CO₂ dues à l'énergie consommée par les machines agricoles qui ne représentent pourtant que 7,5 % des émissions totales du secteur agricole en Wallonie. Les émissions de méthane provenant des bovins et les émissions de protoxyde d'azote résultant de l'épandage d'engrais sont notamment omises. Ainsi, l'identification des domaines prioritaires d'intervention ne doit pas forcément se limiter à l'analyse de ce bilan et les communes sont encouragées à ne pas sous-estimer l'importance des pratiques agricoles dans leurs plans d'action, même si ce secteur occupe une place secondaire dans le bilan CO₂eq communal tel que défini par la Convention des Maires.

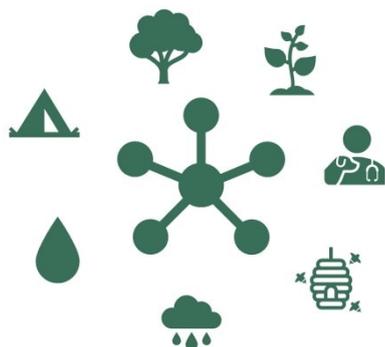
Les coordinateurs POLLEC peuvent choisir de mettre en lumière l'importance de ce secteur dans l'empreinte carbone de leur commune afin de sensibiliser aux impacts du méthane et du protoxyde d'azote, et ainsi encourager des actions visant à soutenir la transition agricole. L'outil POLLEC offre la possibilité d'intégrer les émissions non énergétiques du secteur agricole et de fixer des objectifs

de réduction correspondants. Toutefois, l'indisponibilité des données au niveau local et l'absence de méthodologie fournie par la Région wallonne nécessiteront que les coordinateurs POLLEC élaborent leur propre méthode de calcul, basée sur des données, des hypothèses et des facteurs d'émission belges et wallons. Il est important de souligner que, comme pour tout bilan carbone, l'objectif est d'identifier les tendances générales plutôt que de réaliser un calcul détaillé, afin de mettre en lumière deux sources importantes et impactantes sur le climat que sont le méthane et le protoxyde d'azote dans le secteur agricole.

De plus, le bilan énergétique fourni ne différencie pas les consommations énergétiques directement liées aux activités de l'administration communale de celles liées aux activités des autres acteurs du secteur tertiaire. Il demeure important de réaliser le bilan CO₂ du patrimoine communal qui servira de point de départ à la planification des mesures qui permettront de positionner l'Administration communale comme leader exemplaire de la dynamique de transition énergétique qu'elle va tenter d'insuffler sur son territoire.

Pour réaliser le bilan carbone de la commune en tant qu'organisation disposant d'un patrimoine et délivrant des services sur son territoire, l'AwAC met à disposition des communes wallonnes un [calculateur de bilan carbone spécifique](#). Cet outil a été conçu pour être utilisé directement par la commune. Les questions posées sont à la portée de tous. L'expertise externe vient en appui de la commune pour collecter certaines données ou poser des hypothèses et combler le manque de certaines données.

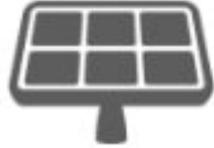
Analyse de la vulnérabilité aux effets du changement climatique



Bilans énergétique et CO₂ posés, bonnes choses de faites ! Mais comment faire le lien avec les effets des changements climatiques ? La démarche « Adapte ta commune » proposée par l'AwAC est une approche modulaire permettant de mettre en place sa propre stratégie d'adaptation au changement climatique.

Trois modules sont à utiliser pour mettre en place sa stratégie locale d'adaptation au changement climatique : l'outil Excel, les supports cartographiques, le site / application web.

Potentiel de production renouvelable



Au moment de chiffrer la marge de manœuvre dont dispose le territoire communal pour rencontrer une vision de transition énergétique, il est important de différencier deux notions :

- Le gisement correspond à la ressource disponible
- Le potentiel technique correspond à la part valorisable de ce gisement

En matière d'énergies renouvelables, le calcul d'un gisement n'offre que peu d'intérêt tant ce dernier est gigantesque (rayonnement solaire/vent disponibles, etc.). L'estimation d'un potentiel technique consiste en revanche à poser des questions importantes en termes d'aménagement du territoire, et d'utilisation de la biomasse. Quelle part de superficie territoriale est-on prêt à allouer à la production d'énergie à partir de sources renouvelables (éolien, photovoltaïque, production de biomasse) ? Quelle part des coproduits agricoles, effluents d'élevage, déchets de l'industrie agro-alimentaire, etc. peut être allouée à la production d'énergie ? Quels impacts pouvons-nous accepter en termes de paysage, de bruit ou de charroi ?

Toutes ces questions doivent idéalement faire l'objet d'un débat public dans lequel chaque citoyen aura la possibilité de s'exprimer et de se forger un avis. Une telle mise en débat pourrait être considérée comme une des premières actions du PAEDC.

Diagnostic de précarité

La lutte contre la précarité énergétique constitue le troisième pilier de la Convention des Maires. À cet effet, il est intéressant d'effectuer un diagnostic précis de la situation sur votre territoire. Cela implique une identification claire des individus les plus affectés par cette précarité, ainsi que des zones géographiques les plus touchées. Une telle démarche permettra de concevoir des initiatives ciblées, visant spécifiquement les populations ou les quartiers vulnérables.

Pour approfondir votre compréhension de la précarité énergétique locale, le baromètre de la Fondation Roi Baudouin peut s'avérer être un outil précieux. Il est également recommandé de discuter avec les acteurs locaux impliqués dans cette thématique, tels que votre Centre Public d'Action Sociale (CPAS), votre conseiller ou tuteur énergie, si vous en disposez, entre autres.

Ces échanges vous permettront d'élaborer des actions sur mesure, répondant efficacement aux besoins des personnes les moins avantagées de votre population. Ainsi, vous pourrez non seulement

adresser la précarité énergétique de manière efficace mais aussi renforcer la résilience et le bien-être de vos citoyens.



Identification des ressources locales mobilisables

Le diagnostic est posé, les enjeux se dessinent... Avec qui pouvez-vous collaborer ? Autre étape préalable à l'élaboration du PAEDC, l'identification des ressources locales mobilisables permet à la commune d'imaginer concrètement des partenariats. Associations, entreprises, coopératives, personnes relais, ... sont autant de ressources sur lesquelles s'appuyer pour la suite du processus.

Ce travail d'identification des acteurs de votre territoire peut se faire avec votre équipe POLLEC et/ou votre comité de pilotage. A cet égard, le CERDD a développé un [outil d'animation](#) participatif, ludique et gratuit pour dessiner collectivement votre système d'acteurs et renforcer la coopération sur votre territoire.

Comme déjà mentionné plus tôt dans ce guide, il existe également une série de ressources en ligne pour identifier les acteurs locaux qui pourraient vous être utiles :

- **Collectif 5C** : <https://www.collectif5c.be/>
- **RCR**: <https://asblrcr.be/cartographie/>
- **Réseau transition** : <https://www.reseautransition.be/les-initiatives/>
- **Pour les centres culturels par arrondissement** : <https://pro.guidesocial.be/associations/?z=&c=1508&arrondissement=philippeville>
- **Associations du réseau Idée** : https://www.reseau-idee.be/sites/default/files/media/espac-membres/index_pdf/Listes-associations.xls.pdf
- **Alternatives et projets locaux qui contribuent à la transition écologique et sociale** : [La carte - TRANSISCOPE](#)
- **Entreprises - Clusters wallons** : <https://clusters.wallonie.be/federateur/fr>

Outils

[Bilan énergétique communal fourni par la Wallonie](#)

[Calculateur d'émissions patrimoniales de l'AWAC](#)

[Outil POLLEC pour faciliter l'interprétation de ce bilan](#)

[Outil Adapte ta commune](#)

[Méthodologie POLLEC d'estimation du potentiel EnR](#)

Liens utiles

- [Kit Carto Party COMPLET - Fichiers - Nextcloud \(cerdd.org\)](#)
- [Données et indicateurs de l'IWEPS](#)
- [Portail Walstat](#)